



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Mans, le 20 août 2020

## LA PREFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE : REBOND DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : DE NOUVELLES MESURES POUR PROTÉGER LA SARTHE

Le département de la Sarthe continue d'être exposé à des indicateurs épidémiologiques préoccupants avec un taux d'incidence supérieur à 67 pour 100.000 et un taux de positivité supérieur à 4,5 % à la date du 20 août. Ces indicateurs confirment que la circulation du virus, déjà active ces dernières semaines, s'est encore accélérée. Le préfet de la Sarthe a donc décidé de renforcer encore les mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie.

C'est pourquoi en vertu du décret du 30 juillet 2020 habilitant le préfet de département à rendre le masque obligatoire, lorsque les circonstances locales l'exigent, et en lien avec le président de Le Mans Métropole, maire du Mans, avec le président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, ainsi qu'avec tous les autres maires concernés, le préfet de la Sarthe a décidé de rendre obligatoire le port du masque dans la communauté urbaine du Mans Métropole, dans la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, ainsi que dans quelques communes limitrophes.

**À compter du samedi 22 août à 8h00, le port du masque sera ainsi obligatoire dans l'espace public sur l'ensemble du territoire aggloméré de la communauté urbaine du Mans Métropole, des communes de Changé, Moncé-en-Belin, Saint-Pavace, Neuville-sur-Sarthe, Saint-Mars-La-Brière et Montfort-le-Gesnois et de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe pour les personnes de onze ans et plus (piétons, cyclistes, joggeurs...), de jour comme de nuit.**

L'obligation de port du masque sur les marchés publics de plein air du département, les brocantes et les vide-greniers, en vigueur depuis le 15 août, continue de s'imposer.

Le Préfet de la Sarthe souhaite rappeler que même dans les endroits moins fréquentés et non concernés par cette obligation, il est recommandé de porter un masque.

Par ailleurs, l'ARS Pays-de-la-Loire, en lien avec la préfecture de la Sarthe, la Ville du Mans et d'autres partenaires, renouvelle l'**opération de dépistage gratuit** pour les habitants du Mans et de la communauté urbaine du Mans métropole, jusqu'au vendredi 21 août au moins. L'opération reste ouverte à tous les habitants du département de la Sarthe. Les lieux et les horaires demeurent inchangés : au laboratoire Jean-Jaurès (234 avenue Jean-Jaurès au Mans) et au Parc Manceau en zone nord, de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures.

De nouvelles opérations de dépistage gratuit sont également prévues les lundi 24 et 31 août, ainsi que le 7 septembre, à Sablé-sur-Sarthe.

Les personnes se présentant volontairement sont simplement invitées à se munir de leur numéro de sécurité sociale ou de leur carte vitale, d'une pièce d'identité, d'un masque, et d'un stylo.

Le dépistage constitue un outil pour casser les chaînes de transmissions. Il s'agit d'un acte citoyen et doit devenir un réflexe en cas de conduite à risque ou d'apparition des premiers symptômes.

Au quotidien, il est également indispensable de respecter collectivement et rigoureusement les gestes barrières :

- porter un masque ;
- respecter la distanciation physique ;
- se laver régulièrement les mains ;
- privilégier les petits groupes et préférer les espaces extérieurs ;
- aérer les locaux.

La bonne mise en place et le respect de ces gestes constituent un enjeu majeur pour limiter les risques de propagation de l'épidémie.